



AR Prefecture

210600912-20260622-2026_89B-DE
Recu le 26/06/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Nice
Commune de Peille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

Membres en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Délibération n°2026_89

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents :

Monsieur Cyril PIAZZA, Maire, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Myriam ALEXANDRE, Mme Julia RANGON, Mme Émilie ROSSI-PLAZA, Mme Claire JAKOBSEN, M. Florian LEGOFF, conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire, à M. Adrien ARSENTO, conseiller municipal.
Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire, à M. François ALZIARI, Adjoint au Maire.
M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire.
M. Christophe LERICHE, conseiller municipal, à Mme Émilie ROSSI-PLAZA, conseillère municipale.
M. Fabien ABBA, conseiller municipal, à Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.
Mme Anaïs JANEL, conseillère municipale, à M. Cyril PIAZZA, Maire.
M. Damien SCANDOLA, conseiller municipal, à Mme Claire JAKOBSEN, conseillère municipale.

Absent excusé :

M. Matthieu DURBANO, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.

Objet de la délibération : Attribution d'une récompense aux nouveaux diplômés de la commune

Rapporteur : Mme Christiane DELAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de valoriser la réussite scolaire et l'engagement des jeunes de la commune ;

Considérant la volonté de la commune de récompenser, comme chaque année, les nouveaux diplômés de l'année (Baccalauréat, Brevet des Collèges, CAP, autres diplômes reconnus par l'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur, etc...) en leur allouant la somme de 60€, sous la forme d'une carte cadeau ILLICADO ;

AR Prefecture

006-210600912-20260622-2026_89B-DE
Reçu le 26/06/2026

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une récompense de 60€ sous forme de cartes cadeaux, aux jeunes diplômés qui en feront la demande auprès de la mairie avant le 31 juillet 2026, sur présentation d'un justificatif.

La remise de ces récompenses interviendra lors de la cérémonie officielle organisée par la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

À l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'attribution d'une récompense d'un montant de 60 € sous la forme d'une carte cadeau ILLICADO aux jeunes diplômés de la commune remplissant les conditions définies ci-dessus,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 22 juin 2026

**La secrétaire de séance,
Mme Nicole OUDINOT**



**Le Maire,
M. Cyril PIAZZA**

